

Examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal de la Caisse des dépôts et consignations, session 2017

Rapport du jury

1. Éléments statistiques sur la session 2017

Sur 330 attachés promouvables, 86 candidats se sont valablement inscrits et 75 se sont présentés à l'épreuve du principalat. Le jury ne peut que déplorer ces onze désistements qui ont conduit à le mobiliser au total plus d'une journée en vain.

Les hommes représentent 41 % des promouvables et 33 % des admis. La moyenne d'âge des admis est de 44,5 ans, de deux ans inférieure à celle des promouvables (cf. tableaux ci-après).

S'agissant de la répartition par direction :

- six candidats admis, soit 40 % des reçus, sont issus de la direction du réseau et des territoires et de la direction de l'investissement et du développement local (DRT/DIDL) alors que les attachés de ces directions représentent moins de 28 % des attachés promouvables ;
- un tiers des admis, soit cinq candidats, provient de la direction des retraite et des solidarités (DRS) ce qui correspond peu ou prou à la part des attachés promouvables affectés dans cette direction ;
- quatre directions comptent chacune un candidat admis, la direction des fonds d'épargne (DFE), la direction générale, le secrétariat général et la direction des finances.

Répartition des candidats par sexe

	Promouvables		Présents		Admis	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Hommes	135	41%	30	79%	5	17%
Femmes	195	59%	45	94%	10	22%
Total général	330	100,00%	75	-	15	-

Source : Caisse des dépôts et consignations, direction des ressources humaines de l'établissement public, service des concours.

Répartition des candidats par âge

	Promouvables	Présents	Admis
Age minimal	28	28	28
Age maximal	65	64	61
Age moyen	46,5	46	44,5

Source : Caisse des dépôts et consignations, direction des ressources humaines de l'établissement public, service des concours.

Répartition des candidats par direction

Affectation au 1er janvier 2016	Promouvables	Part des promouvables	Présents	Admis	Part des admis
Direction des retraites et de la solidarité (DRS)	100	30,3%	14	5	33,3%
Direction des services bancaires (DSB)	30	9,1%	8	0	0,0%
Direction des fonds d'épargne (DFE)	20	6,1%	9	1	6,7%
Direction des ressources humaines (DHG)	26	7,9%	4	0	0,0%
Direction générale (DG-DGA)	8	2,4%	3	1	6,7%
Secrétariat général (SGG)	22	6,7%	6	1	6,7%
Hors CDC, détachements, ERAFP	9	2,7%	0	-	-
Direction de l'exécution des opérations financières (DEOF)	8	2,4%	0	-	-
CNP assurances	3	0,9%	0	-	-
Direction des finances (DF SP/DFIN)	7	2,1%	2	1	6,7%
Autres directions (ISY, IPDIV)	5	1,5%	1	0	0,0%
Direction du réseau et des territoires, direction de l'investissement et du développement local (DRT/DIDL)	92	27,9%	28	6	40,0%

Source : Caisse des dépôts et consignations, direction des ressources humaines de l'établissement public, service des concours.

Les notes des candidats CDC s'étagent entre 10 et 18 sur 20, la note moyenne s'établissant à 13,2. La moitié des candidats a obtenu une note comprise entre 11,5 et 15 sur 20.

Les candidats admis sont ceux qui ont reçu une note supérieure ou égale à 15,5.

Le jury attire l'attention des candidats sur le caractère relatif de la notation qui n'est qu'un moyen de classer les candidats les uns par rapport aux autres. Aussi, pour les candidats ayant passé l'examen plusieurs fois, la comparaison entre les notes obtenues aux différentes sessions doit-elle être interprétée avec prudence.

Concernant l'examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal d'administration sous statut CANSSM, un attaché sur les huit promouvables s'est présenté à la session 2017. Aucun candidat n'a été admis.

2. Recommandations à l'attention des candidats

Pour mémoire, conformément aux dispositions de l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys, « l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration comporte une épreuve orale unique d'une durée de trente minutes [qui] consiste en un entretien avec le jury. L'entretien débute par un exposé de dix minutes au plus du candidat sur les différentes étapes de son parcours professionnel. Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle dans lequel il expose la méthodologie qui a été la sienne dans la conduite d'un projet ou d'une action qu'il a mené ou auquel il a contribué, les difficultés qu'il a rencontrées et les enseignements qu'il en a tirés.

L'entretien avec le jury vise à :

- *reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base du dossier fourni par le candidat ;*
- *apprécier les motivations, les aptitudes au management, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux attachés principaux d'administration.*

Au cours de l'entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux attributions de l'administration ou de l'établissement dans lequel il est affecté.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté. »

2.1. Sur le contenu des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Bien que le dossier ne soit pas noté, il importe de le préparer avec soin car il constitue de fait le premier contact du jury avec le candidat. Il permet en outre aux membres du jury de préparer l'entretien.

Quelques conseils concernant la rédaction et la constitution des dossiers peuvent ainsi être utilement formulés à l'attention des prochains candidats à l'examen :

- suivre les consignes indiquées dans le dossier concernant le nombre de pages maximum et l'ordre de présentation des expériences professionnelles ;
- soigner la présentation avec le souci de rendre le dossier clair et agréable à lire (proscrire les capitales d'imprimerie, faire ressortir la structure des fiches et les informations importantes) ;
- veiller à préciser succinctement les missions des services dans lesquels les candidats ont travaillé et à développer les sigles utilisés, certains lecteurs du dossier n'étant pas familiers avec l'univers professionnel immédiat des candidats ;
- éviter de rédiger des fiches de postes impersonnelles, reprenant les référentiels de compétence en usage, et, à l'inverse, ne pas hésiter à préciser les missions, le contexte, les enjeux, les principales réalisations pour chaque expérience professionnelle ;
- inclure une photographie récente permettant de reconnaître facilement le candidat.

2.2. Sur l'exposé initial sur les différentes étapes du parcours professionnel

Les candidats à la session 2017 de l'examen professionnel ont dans l'ensemble veillé à respecter strictement la durée maximale de dix minutes et s'étaient bien préparés à l'exercice. Au travers de l'exposé, le jury a apprécié la qualité de l'expression des candidats, leur aptitude à construire un plan cohérent et à le suivre, leur capacité à remettre en perspective leurs expériences et la clarté de leurs motivations.

S'agissant de la forme, les candidats n'ayant pas respecté la durée de dix minutes, laquelle constitue la seule contrainte formelle explicite de l'exercice, ont été pénalisés. Le stress, inhérent à ce type d'épreuve, a gêné de nombreux candidats malgré l'accueil bienveillant du jury. D'une manière générale, les candidats doivent veiller à s'exprimer de manière claire avec un niveau sonore suffisant et à ne pas donner l'impression de réciter leur exposé, bien qu'ils l'aient nécessairement appris. Enfin, les candidats qui ont exercé des fonctions très techniques, doivent prendre garde à rendre leur exposé intelligible aux non-spécialistes.

Concernant plus spécifiquement le fond, le jury attend un exposé dense, cohérent et intéressant. À cet égard, certains exposés apparaissent trop linéaires et trop descriptifs. Les candidats sont incités, d'une part, à introduire des illustrations sans pour autant avoir un discours totalement narratif, d'autre part, à contextualiser leurs postes successifs et à préciser les enjeux afférents (financiers, stratégiques, humains....).

2.3. Sur l'entretien avec le jury

Lors de l'entretien, le jury a plus précisément cherché à :

- évaluer la capacité d'écoute, de négociation et l'aptitude à s'insérer dans un collectif de travail des candidats mais aussi leur force de conviction et de persuasion ;
- apprécier leur aptitude à resituer leur expertise dans un univers plus large et ;
- vérifier la solidité de leurs connaissances techniques et l'étendue de leurs connaissances du groupe Caisse des dépôts et de leur environnement professionnel.

Les candidats ont en général une bonne connaissance de leur domaine de compétence. Ils manifestent un engagement sincère au service de la Caisse des dépôts.

En revanche, de nombreux candidats ont montré des lacunes importantes dans leur connaissance du groupe et de leur environnement professionnel proche malgré la simplicité des questions posées par le jury sur la gouvernance de l'établissement, les principaux enjeux de certaines directions ou la gestion des ressources humaines, notamment. Le jury ne peut en conséquence qu'encourager les candidats à se documenter sur l'activité du groupe et à consulter régulièrement l'intranet de la Caisse des dépôts.

Sur la forme, deux écueils doivent être évités : tandis que certains candidats sont particulièrement brefs dans leur réponses, donnant l'impression de s'ennuyer ou de vouloir se débarrasser des questions successives et ne permettant pas au jury d'apprécier leur capacité à bâtir des réponses argumentées et équilibrées, d'autres sont particulièrement bavards, s'opposant même parfois à ce que les membres du jury reprennent la parole et entravant ainsi la poursuite des échanges.

S'agissant des mises en situation, le jury a noté la difficulté de certains candidats à se projeter dans les cas proposés, affirmant n'avoir jamais rencontré les situations énoncées ou relatant une expérience vécue, de surcroît pas toujours pertinente. Or l'exercice ici est bien pour le candidat d'entrer dans le jeu de rôles conçu par le jury et d'exposer ses réactions à brûle-pourpoint.

Lors des restitutions individuelles, plusieurs candidats ont cherché à savoir quelles réponses étaient attendues à telle ou telle question. En particulier lorsqu'il pose des questions ouvertes, le jury n'apprécie pas tant la réponse fournie pour elle-même et la prise de position du candidat que sa capacité à énoncer, puis à défendre, une opinion claire et argumentée. D'une manière générale, les candidats ne doivent pas hésiter à faire preuve d'esprit critique, tout en prenant soin de rester constructifs et posés. Les candidats doivent avoir conscience qu'ils disposent de trente minutes pour emporter la conviction du jury sur leur aptitude à exercer les fonctions d'attaché principal et que le doute ne leur sera pas profitable.